

Prêts à moyen ou long terme

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Les prêts à moyen ou long terme de Bpifrance permettent aux entreprises en développement de financer leurs investissements de développement pour accroître leur capacité de production, renouveler vos équipements, ou encore réaliser une croissance externe.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les PME, les Entreprise de taille intermédiaire et les Grandes entreprises en phase de développement, au minimum trois après leur création.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses peuvent concerner :

- l'immobilier (nouvelle implantation, achat de terrain + construction, extension, rénovation, etc.),
- l'équipement productif (accroissement de capacité ou renouvellement de matériels),
- l'acquisition d'une entreprise ou d'un fonds de commerce.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le crédit amortissable, au côté de la banque, est à partir de 50 000 €

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit contacter Bpifrance de sa région.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr